



COMMENT GARDER L'ISO FONCTIONNALITE

FONCTIONNALITES

Modifications

Editions des factures et factures pro forma

Echéances en paiement direct

Edition de factures

Transfert en comptabilité

Traitement d'événements

Génération des commandes de ventes

Textes des commandes

Contrôle des factures payées

RSE/CSRD : Traitement de facturation et édition de factures

Corrections

Conditions de facturation

Calcul des conditions commerciales

Intégration des conditions commerciales

Substitution des lignes de commandes ou ventes additionnelles

Saisie d'un retour

Génération d'un tarif

Saisie d'une remise

Traitement de clôture des ventes

Suppression d'une ligne de commandes de ventes issues du traitement de révision de prix des projets

(TPREV)

Kits ventes dans les lignes de commandes (articles composés/composants)

Lignes d'expéditions

Traitement de modification des lignes de commandes

Validation des commandes de ventes

Traitement de purge des commandes

MODULES

Modifications

SVIDFX - Dématérialisation flux sortant Factor-X

SVIPDF - Connecteur Flux sortants

SVIAAI - Acomptes/Appels de fonds

SVIEEB - Espace client, ventes en ligne, suivi de commandes

Corrections

SVIABO - Facturation des abonnements, suivi des expéditions, suivi des interruptions

SVIAAI - Acomptes/Appels de fonds

STRUCTURES DE DONNEES

Modifications de tables

[SVABE - Echéances des abonnements ventes](#)
[SVABT - Textes des abonnements](#)
[SVCVE - Echéances des commandes de ventes](#)
[SVCVT - Textes des commandes de ventes](#)
[SVEAT - Textes associés à l'évènement](#)
[SVFAV - Factures de ventes](#)
[SVHEB - Historique de l'e-Business](#)
[SVHLB - Ligne d'historique de l'e-Business](#)
[SVHTP - Historique des transactions de paiement](#)
[SVMAT - Textes des marchés](#)
[SVTAT - Interface des textes des abonnements](#)
[SVTCT - Interface des textes des commandes de ventes](#)
[SVTEA - Echéances des abonnements de transfert](#)
[SVTEC - Interface des échéances des commandes de ventes](#)
[SVTMT - Interface des textes des marchés](#)
[SVTVC - Paramétrage du transfert en comptabilité des ventes](#)
[SVPDP - Paramétrage de la dématérialisation public en émission](#)

Ce document présente les évolutions survenues sur l'application Cegid XRP Ultimate Ventes en J2.

Comment garder l'iso fonctionnalité

Aucune modification de paramétrage n'est nécessaire pour que le fonctionnement soit comme avant le passage de la release.

Fonctionnalités

Modifications

Editions des factures et factures pro forma

Ajout de nouvelles mentions pour répondre à la législation entrée en vigueur le 1er juillet 2024.

Explications

L'édition des factures (et des factures pro forma) a évolué afin d'éditer ou de mettre à disposition les nouvelles mentions légales obligatoires entrant en vigueur le 1er juillet 2024.

Edition du type d'opérations de la facture : livraison de biens, prestation de services ou opération mixte. Dans les mises en forme élaborées par Cegid XRP Ultimate, cette information est éditée dans l'en-tête de la facture sous le libellé du document. Si vous avez une mise en forme personnalisée, vous devez ajouter la variable \$wlibtypflux à l'endroit souhaité (la variable est disponible dans toutes les étapes de la mise en forme).

Le type d'opérations est recherché suivant le mode de facturation défini dans la gestion de paramétrage de la dématérialisation fiscale (GPDPV) ou suivant le type de flux défini pour la classe de commandes (GNCV).

Edition du numéro de SIREN du client : dans les mises en forme Cegid XRP Ultimate, édition du SIREN de l'adresse de livraison du client.

D'autres variables sont disponibles :

- \$wsirtiac : SIRET adresse de confirmation ;
- \$wsintiac : SIREN adresse de confirmation ;
- \$wsirtial : SIRET adresse de livraison ;
- \$wsintial : SIREN adresse de livraison ;
- \$wsirtiaf : SIRET adresse de facturation ;
- \$wsintiaf : SIREN adresse de facturation ;
- \$wsirtiap : SIRET adresse de paiement ;
- \$wsintiap : SIREN adresse de paiement.

Mise à disposition de la mention "Membre assujetti unique" suivie du nom, adresse et numéro TVA intracommunautaire du représentant du groupe de TVA.

Cette mention est éditée uniquement si la facture est concernée par un groupe de TVA. Deux options pour ajouter cette mention dans vos mises en forme (les mises en forme standard Cegid XRP Ultimate n'ont pas été modifiées) :

Option 1 : ajouter la variable \$wmentiongrptva qui contient le texte "Membre d'un assujetti unique - Représentant : " suivi du nom et de l'adresse du représentant du groupe de TVA ainsi que " N° TVA intracommunautaire : " suivi du numéro TVA intracommunautaire du représentant du groupe de TVA.

Option 2 : composer vous-même votre texte, et ajouter les variables qui identifient le représentant du groupe de TVA dont voici la liste :

- \$wintets2 : nom ;
- \$wad1ets2, \$wad2ets2 et \$wad3ets2 : trois lignes d'adresse ;
- \$wvilets3 : code postal et ville ;
- \$wisogrp et \$wceegrp : numéro TVA intracommunautaire.

Ces variables sont disponibles dans toutes les étapes de la mise en forme.

L'adresse de livraison doit également être distinguée si elle est différente de l'adresse du client.

Les mises en forme standard Cegid XRP Ultimate ont déjà prévu d'éditer cette adresse, mais voici les variables disponibles pour vos personnalisations :

- \$2wnortial : Nom réduit et nom complet de l'adresse de livraison ;
- \$wad1tial : Première ligne d'adresse de l'adresse de livraison ;
- \$wad2tial : Deuxième ligne d'adresse de l'adresse de livraison ;
- \$wad3tial : Troisième ligne d'adresse de l'adresse de livraison ;
- \$wceetial : Numéro d'identification CEE de l'adresse de livraison ;
- \$wemltial : Adresse électronique de l'adresse de livraison ;
- \$winrjurl : Libellé réduit de la forme juridique de l'adresse de livraison ;
- \$wintjurl : Libellé complet de la forme juridique de l'adresse de livraison ;
- \$wisotial : Code ISO du pays de l'adresse de livraison ;
- \$wlibtial : Nom complet de l'adresse de livraison ;
- \$wlpaytial : Libellé du pays de l'adresse de livraison ;
- \$wltvaceel : Code ISO du pays et numéro d'identification CEE de l'adresse de livraison ;
- \$wltvaceelInf : Code ISO du pays et numéro d'identification CEE de l'adresse de livraison.

Mise à disposition de la mention pour l'option de paiement de la TVA d'après les débits.

Cette mention est référencée dans la zone texte de l'occurrence EXITVA du paramètre AUTSVT. Elle est contenue dans la variable \$wlibexiTVA et éditée uniquement si l'option de paiement de la TVA d'après les débits est active (la valeur testée 1 de AUTSVT/EXITVA est égale à "O"). Vous devez ajouter cette variable dans vos mises en forme si vous voulez activer cette option (les mises en forme standard Cegid XRP Ultimate n'ont pas été modifiées). Cette variable est disponible dans toutes les étapes de la mise en forme.

De nouvelles variables sont mises à disposition pour la numérotation des factures en vue des contraintes liées à la facture électronique :

- \$widtfavCF : contient le numéro de facture interne (NFISVFAV) ;
- \$widtfavEF : contient l'établissement et le numéro de facture séparés par le caractère "_".

Transactions concernées (ou liste des modifications)

EFAV - Edition des factures (Transaction SVEFAV)

EPRF - Edition des factures pro forma (Transaction SVEPRF)

Mise en place

Vous devez modifier vos mises en forme pour être en conformité avec la législation et éditer :

- le type d'opérations (édité sur les mises en forme élaborées par Cegid XRP Ultimate) ;
- les informations sur le représentant du groupe de TVA si le cas se présente chez vous (variable \$wmentiongrptva disponible dans toutes les étapes de la mise en forme) ;
- la mention de paiement de la TVA d'après les débits si vous choisissez cette option (variable \$wlibexiTVA disponible dans toutes les étapes).

Echéances en paiement direct

Possibilité de faire apparaître plusieurs tiers de paiement dans le cadre des paiements directs.

Explications

La gestion des échéances détaillées (GECD) a été modifiée : la case à cocher "Retenue de garantie" devient "Conditions particulières" avec trois valeurs possibles (occurrences du paramètre RGTSGECD) :

- A : Retenue de garantie (valeur équivalente à l'ancienne case "Retenue de garantie" cochée) ;
- I : Aucune (valeur équivalente à l'ancienne case "Retenue de garantie" non cochée) ;
- D : Paiement direct (nouvelle valeur).

Les gestions des échéances des commandes (GCVE) et des abonnements (GABE) ont été modifiées selon le même principe.

Dans les gestions des échéances des commandes et des abonnements, ajout des champs "Tiers associé" et "Adresse". Il est donc possible de renseigner sur chaque échéance un tiers et une adresse (facultative) qui peuvent ensuite être envoyés dans les pièces lors des différents transferts en comptabilité.

En effet, dans la gestion de paramétrage du transfert en comptabilité (GTVCV), une nouvelle option "Tiers de l'échéance" a été ajoutée aux options déjà existantes pour :

- le tiers de paiement (nouvelle occurrence E du paramètre TIPSVTVC) : si le tiers de paiement indique la valeur "E", le tiers et l'adresse associés à l'échéance de la commande sont envoyés dans le tiers de paiement de la pièce ;
- le tiers concerné (nouvelle occurrence E du paramètre TICSVTVC) : si le tiers concerné indique la valeur "E", le tiers et l'adresse associés à l'échéance de la commande sont envoyés dans le tiers concerné de la pièce ;
- le tiers associé (nouvelle occurrence E du paramètre TICSVTVC) : si le tiers associé indique la valeur "E", le tiers et l'adresse associés à l'échéance de la commande sont envoyés dans le tiers associé de la pièce.

Si le tiers de l'échéance n'est pas renseigné, possibilité d'indiquer dans la chaîne 1 de l'occurrence "E" un autre tiers à transférer parmi les propositions possibles liées au paramètre TIPSVTVC s'il s'agit du tiers de paiement ou du paramètre TICSVTVC s'il s'agit du tiers concerné ou associé.

Les gestions des échéances des commandes de transfert (GTEC) et des échéances des abonnements de transfert (GTEA) ont été modifiées pour ajouter les champs "Tiers associé" et "Adresse". Les traitements d'intégration des commandes (TTCD) et des abonnements (TTAB) ont aussi évolué pour gérer le transfert de ces champs depuis les tables de transfert vers les tables d'exploitation.

Enfin, les éditions de facture et de pro forma sont capables de gérer la déduction de ces nouvelles conditions particulières sur le net à payer et de gérer leurs mises en forme en détaillant par exemple le(s) paiement(s) direct(s) et le(s) tiers associé(s) (voir les évolutions sur les éditions de facture pour plus de détails).

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GECD - Echéances détaillées (*Transaction SGIECD*)

GCVE - Echéances des commandes (*Transaction SVICVE*)

GTEC - Echéances commandes de transfert (*Transaction SVITEC*)

GABE - Echéances des abonnements (*Transaction SVIABE*)

GTEA - Echéances des abonnements de transfert (*Transaction SVITEA*)

TTCD - Intégration des commandes de transfert (ventes) (*Transaction SVTTCD*)

TTAB - Intégration des abonnements de transfert (*Transaction SVTTAB*)

GTVCV - Paramétrage du transfert en comptabilité ventes (*Transaction SVITVC*)

TCPT - Transfert en comptabilité des factures (*Transaction SVTCPT*)

TFAE - Transfert en comptabilité des factures à établir (*Transaction SVTFAE*)

TFAEAF - Transfert en comptabilité des appels de fonds (*Transaction SVTFAEAF*)

TCPTAMA - Comptabilisation des acomptes/appels de fonds (*Transaction SVTAMA*)

TCPTAMO - Comptabilisation amortissements fact./appel de fds (*Transaction SVTCPTAM*)

Mise en place

Pour mettre en place cette fonctionnalité, il est nécessaire :

- de renseigner un tiers sur l'échéance de la commande ;
- de choisir l'option "Tiers de l'échéance" pour l'un des tiers dans la gestion de paramétrage du transfert en comptabilité.

Le paiement en direct est géré uniquement pour les échéances utilisées dans les commandes de ventes. Il n'est pas possible de choisir cette option si l'échéance est utilisée dans l'Application Achats. Dans le cas où l'échéance est utilisée à la fois dans les Applications Ventes et Achats et que le paiement en direct doit être mis en place pour l'Application Ventes, alors vous devez :

- conserver l'échéance existante pour l'Application Achats ;
- créer une nouvelle échéance pour l'Application Ventes afin de paramétrer l'option de paiement en direct sur le ou les détails concernés.

Edition de factures

Possibilité d'afficher un échéancier sur l'édition de factures.

Explications

Deux nouvelles mises en forme ont été créées pour l'édition de factures :

- Q000000005 - Edition de factures avec échéances scindées (x pages) : permet d'afficher un tableau d'échéances sur une page supplémentaire à la fin de chaque facture ;
- Q000000006 - Edition de factures avec échéances scindées (1 page) : permet d'afficher un tableau d'échéances en pied de facture. Ce format est recommandé si le nombre d'échéances reste limité : 3 échéances au maximum par défaut. Si le nombre d'échéances est plus important, vous avez deux solutions :
 - choisir la mise en forme Q000000005 pour que le tableau des échéances soit édité sur une page supplémentaire ;
 - dupliquer cette mise en forme (Q000000006) pour en créer une nouvelle : vous pourrez alors diminuer le nombre de lignes éditées dans le corps de la facture par exemple ou alors "gagner de la place" sur d'autres étapes afin que le tableau des échéances puisse être édité sur la même page. L'idée est de réduire une ou plusieurs étapes pour que la place soit suffisante en pied de page pour éditer le tableau des échéances.

La mise en forme Q000000003, qui permet d'afficher les acomptes sur la facture, a également été modifiée. Nous avons uniformisé l'affichage des acomptes pour que la présentation soit identique quelle que soit leur origine : une pièce associée (GPIAV) ou un appel de fonds (GAAIV).

Transactions concernées (ou liste des modifications)

EFAV - Edition des factures (Transaction SVEFAV)

Mise en place

Pour mettre en place cette fonctionnalité, vous devez choisir la mise en forme correspondant à votre besoin lors de l'édition de la facture.

Transfert en comptabilité

Ajout de nouvelles valeurs pour alimenter le libellé des mouvements et des écritures lors des différents transferts en comptabilité.

Explications

Ajout de l'occurrence T1 pour le paramètre LM1SVTVC, utilisable dans le paramétrage du transfert en comptabilité (GTVCV) : si le libellé des mouvements indique la valeur "T1", alors le texte 1 de la ligne de

commande est envoyé dans le libellé des mouvements HT. Cette option est possible uniquement si le regroupement des mouvements n'est pas demandé.

Pour le paramètre LB1SVTV, ajout des occurrences suivantes, utilisables dans le paramétrage du transfert en comptabilité (GTVCV) :

- CF : si le libellé des écritures indique la valeur "CF", alors le libellé de l'écriture est alimenté avec le client suivi du nom réduit de l'adresse de facturation suivi du numéro de facture (pour les transferts avant facturation, le numéro de facture est remplacé par le numéro de commande).

Même option et même principe pour le libellé complémentaire des écritures (ajout de l'occurrence CF pour le paramètre LC1SVTV) et le libellé des mouvements (ajout de l'occurrence CF pour le paramètre LM1SVTV).

- CE : si le libellé des écritures indique la valeur "CE", alors le libellé de l'écriture est alimenté avec le client suivi du nom réduit de l'adresse de facturation suivi de l'établissement concaténé avec le numéro de facture par le caractère "_" (pour les transferts avant facturation, le numéro de facture est remplacé par le numéro de commande).

Même option et même principe pour le libellé complémentaire des écritures (ajout de l'occurrence CE pour le paramètre LC1SVTV) et le libellé des mouvements (ajout de l'occurrence CE pour le paramètre LM1SVTV).

- CI : si le libellé des écritures indique la valeur "CI", alors le libellé de l'écriture est alimenté avec le client suivi du nom réduit de l'adresse de facturation suivi de du numéro de facture interne. Si celui-ci n'existe pas, l'occurrence se comporte comme l'occurrence CE.

Même option et même principe pour le libellé complémentaire des écritures (ajout de l'occurrence CI pour le paramètre LC1SVTV) et le libellé des mouvements (ajout de l'occurrence CI pour le paramètre LM1SVTV).

- FA : si le libellé des écritures indique la valeur "FA", alors le libellé de l'écriture est alimenté avec le numéro de facture (pour les transferts avant facturation, le numéro de facture est remplacé par le numéro de commande).

Même option et même principe pour le libellé complémentaire des écritures (ajout de l'occurrence FA pour le paramètre LC1SVTV) et le libellé des mouvements (ajout de l'occurrence FA pour le paramètre LM1SVTV).

- FE : si le libellé des écritures indique la valeur "FE", alors le libellé de l'écriture est alimenté avec l'établissement concaténé avec le numéro de facture par le caractère "_" (pour les transferts avant facturation, le numéro de facture est remplacé par le numéro de commande).

Même option et même principe pour le libellé complémentaire des écritures (ajout de l'occurrence FE pour le paramètre LC1SVTV), le libellé des mouvements (ajout de l'occurrence FE pour le paramètre LM1SVTV) et le libellé de référence (ajout de l'occurrence FE pour le paramètre LR1SVTV).

- FI : si le libellé des écritures indique la valeur "FI", alors le libellé de l'écriture est alimenté avec le numéro de facture interne. Si celui-ci n'existe pas, l'occurrence se comporte comme l'occurrence FE.

Même option et même principe pour le libellé complémentaire des écritures (ajout de l'occurrence FI pour le paramètre LC1SVTV), le libellé des mouvements (ajout de l'occurrence FI pour le paramètre LM1SVTV) et le libellé de référence (ajout de l'occurrence FI pour le paramètre LR1SVTV).

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GTVCV - Paramétrage du transfert en comptabilité ventes (*Transaction SVITV*)

TCPT - Transfert en comptabilité des factures (*Transaction SVTCPT*)

TFAE - Transfert en comptabilité des factures à établir (*Transaction SVTFAE*)

TFAEAF - Transfert en comptabilité des appels de fonds (*Transaction SVTFAEAF*)

TCPTAMA - Comptabilisation des acomptes/appels de fonds (*Transaction SVTAMA*)

TCPTAMO - Comptabilisation amortissements fact./appel de fds (*Transaction SVTCPTAM*)

Mise en place

Pour mettre en place cette fonctionnalité, vous devez renseigner une des nouvelles options au niveau des champs "libellés" dans la gestion de paramétrage du transfert en comptabilité (GTVCV) pour les types de transfert concernés.

Traitement d'événements

Possibilité d'exécuter le traitement sur une liste de commandes multi-établissements.

Explications

Le traitement d'événements est désormais capable de gérer les listes contenant des commandes faisant référence à plusieurs établissements en fonction de l'autorisation définie sur l'occurrence V du paramètre AUTLISTE.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

Les traitements dont l'objet est svtcev.sqt.

Mise en place

Pour autoriser le traitement des listes de commandes multi-établissements, vous devez paramétrer la valeur testée 1 de l'occurrence V du paramètre AUTLISTE avec la valeur "N".

Génération des commandes de ventes

Possibilité d'annuler la commande initiale.

Explications

Le critère de soumission "Annuler la commande initiale" a été ajouté au traitement de génération des commandes de ventes (TGCDV). Il permet d'annuler la commande initiale (celle qui sert de modèle pour générer une nouvelle commande). Si cette option est cochée, le traitement d'annulation (TACV) est exécuté sur la commande initiale qui passe ensuite à l'étape d'annulation définie pour la classe de commandes (GETCV).

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TGCDV - Génération des commandes de ventes (*Transaction SVTGCD*)

Textes des commandes

Possibilité de classer les textes selon un sujet. Cette évolution est en lien avec la facture électronique où les notes (textes) liées aux factures sont normalisées par sujet.

Explications

Ajout d'un champ "Classe" au niveau des textes des commandes, des abonnements et des marchés. Il fait référence à une occurrence du paramètre CLAOETXE.

La classe du texte peut être saisie, elle s'applique à toutes les lignes de textes présentes à l'écran.

Pour saisir du texte sur un sujet, vous devez :

- faire une recherche sur la classe ;
- saisir les lignes de textes et valider.

Pour saisir du texte sur un autre sujet, vous devez répéter le même procédé : recherche sur la classe et saisie des textes.

Il n'est pas possible de visualiser les textes de plusieurs sujets simultanément. La visualisation se fait sujet par sujet à l'aide du bouton "Recherche".

D'une manière générale, pour passer d'un sujet à un autre, il est nécessaire de faire une recherche sur la classe.

Pour les textes en génération automatique (par exemple ceux associés au client GTXECLI ou à l'article vendu GTXEATV), la classe, si elle est renseignée, est reprise dans le champ "Classe" des textes associés aux commandes et aux lignes de commandes.

Pour les abonnements, la classe saisie dans les textes des abonnements ou des lignes d'abonnements peut être reprise sur les textes des commandes et lignes générées pour facturation (TFAA) et expédition (TEXA) (en fonction du paramétrage mis en place).

Pour les marchés, la classe saisie dans les textes des marchés ou des détails de marchés peut être reprise sur les textes des commandes et lignes saisies sur ce marché (en fonction du paramétrage mis en place).

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GTXTV - Textes des commandes de ventes (Transaction SVITXT)

GCVT - Textes des commandes de ventes (Transaction SVICVT)

GTCT - Textes des commandes de transfert (Transaction SVITCT)

GABT - Textes des abonnements (Transaction SVIABT)

GTAT - Textes des abonnements de transfert (Transaction SVITAT)

GMAT - Textes sur les marchés (Transaction SVIMAT)

GTMT - Textes sur les marchés de transfert (Transaction SVITMT)

Contrôle des factures payées

Possibilité de retour d'étape pour les factures dont une des pièces ne serait plus considérée comme payée.

Explications

Une facture est considérée comme payée à un instant T (elle a donc passé l'étape du contrôle de facture payée), mais le paiement peut finalement être rejeté par la suite. La facture n'est alors plus à considérer comme payée bien que l'étape de cette dernière montre le contraire. C'est pourquoi une nouvelle occurrence CTLSOL du paramètre AUTSVCFP a été ajoutée.

La valeur testée 1 permet d'exécuter une nouvelle fois le traitement du contrôle de facture payée : si une pièce est non réglée, un retour arrière sur l'étape de la facture est effectué.

L'étape de retour peut être renseignée dans la valeur 2 de cette même occurrence. Si la valeur 2 n'est pas renseignée, l'étape de retour correspond à l'étape précédente obligatoire paramétrée dans les étapes par classe (GETCV) pour le traitement du contrôle des factures payées.

La valeur 1 contient l'étape maximale de relance du traitement. Au-delà de cette étape, le contrôle des factures payées ne peut plus être exécuté.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TCFPV - Contrôle des factures payées (*Transaction SVTCFP*)

Mise en place

Pour mettre en place cette fonctionnalité, vous devez paramétrer la valeur testée 1 avec la valeur "O", renseigner obligatoirement la valeur 1 et renseigner si besoin la valeur 2 de l'occurrence CTLSOL du paramètre AUTSVCFP.

RSE/CSRD : Traitement de facturation et édition de factures

Prise en compte des données RSE/CSRD sur la facturation si vous possédez l'application ESG Advanced.

Explications

Lors du traitement de facturation, prise en compte des données de l'application ESG Advanced pour calculer automatiquement les consommations et les impacts.

Lors de l'édition de factures, si des données d'impacts sont présentes sur l'application ESG Advanced, elles peuvent être éditées en fonction de la valeur testée 1 de l'occurrence EDTIMP du paramètre AUTFAV.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TFAV - Traitement de facturation (*Transaction SVTFAV*)

EFAV - Edition des factures (*Transaction SVEFAV*)

Mise en place

Vous devez posséder l'application ESG Advanced et définir les différentes règles pour permettre la génération automatique des consommations et des impacts.

Corrections

Conditions de facturation

Correction du contrôle de la devise.

Explications

Dans le cas d'une gestion d'une base de TVA (type T) et de montant de TVA (type TA) en double au niveau des conditions de facturation (par exemple sur les commandes en devise canadienne), si la devise n'est pas renseignée sur la condition de facturation, une erreur de contrôle remonte uniquement sous SQLServer. Ce contrôle a été modifié, il ne doit pas bloquer la saisie dans ce contexte.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GCVF - Conditions de facturation des commandes (*Transaction SVICVF*)

Calcul des conditions commerciales

Optimisation de la recherche des conditions commerciales à appliquer.

Explications

Il est possible de rencontrer des lenteurs lors des traitements de calcul des conditions commerciales.

Ce problème se produit s'il existe des conditions commerciales (GCCC) définies au client avec critères supplémentaires ou au tiers.

La correction consiste à optimiser la recherche des conditions commerciales à appliquer.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

CACPC - Calcul des conditions commerciales après commande (Transaction SVTCACPC)

CACAL - Calcul des conditions commerciales avant livraison (Transaction SVTCACAL)

CACAF - Calcul des conditions commerciales avant facture (Transaction SVTCACAF)

CACPF - Calcul des conditions commerciales après facture (Transaction SVTCACPF)

Intégration des conditions commerciales

Fermeture d'une condition commerciale existante (mise à jour de la date de fin de validité) lors du traitement d'intégration des conditions commerciales.

Explications

Un message d'anomalie fonctionnelle "Fourchette de dates de validité incohérente" apparaît dans le compte rendu après l'exécution du traitement TTDC.

Ce problème se produit si le traitement doit clôturer une condition commerciale existante pour en créer une nouvelle.

La correction consiste à corriger le calcul de date effectué par le programme pour clôturer l'ancienne condition commerciale (mise à jour de la date de fin de validité).

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TTDC - Intégration des cond. ciales, paliers et crédits (Transaction SVTTCC)

Substitution des lignes de commandes ou ventes additionnelles

Ouverture automatique de l'écran des substitutions (GSAL) et des ventes additionnelles (GVADI) depuis les lignes de commandes (GLCV).

Explications

Visuellement, le problème se traduit par une impossibilité de saisir une substitution sur la ligne de commande en cours, car le curseur s'est déjà positionné sur la nouvelle ligne de commande à saisir.

Ce problème se produit si :

- vous gérez les substitutions depuis GSAL ;
- l'ouverture automatique de l'écran des substitutions depuis les lignes de commandes est paramétrée ;
- la validation automatique au changement de ligne est paramétrée dans les options de la transaction des lignes de commandes et l'utilisateur passe sur une nouvelle ligne de commande sans avoir validé manuellement la ligne ou le paramètre qui permet la création automatique d'une ligne de commande est activé (paramètre CRE pour le mnémonique GLCV).

La correction consiste à passer à la ligne de commande suivante lorsque l'écran des substitutions est fermé par l'utilisateur et donc après saisie de la substitution sur la ligne de commande en cours.

Même principe pour l'ouverture automatique de l'écran des ventes additionnelles (GVADI).

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GSAL - Substitution d'articles des lignes de commandes (*Transaction SVISAL*)

GVADI - Ventes additionnelles (*Transaction SVIVAD*)

Saisie d'un retour

Saisie d'un retour (GRETV) à partir des lignes de commandes de ventes.

Explications

L'en-tête de commande ne s'actualise pas après la génération d'un retour depuis les lignes de commandes : des informations, comme le montant de la commande, ne sont pas à jour.

Ce problème se produit suite à la saisie d'un retour (GRETV) à partir des lignes de commandes de ventes : les lignes s'actualisent mais pas l'en-tête de commande.

La correction consiste à actualiser l'en-tête de commande dans ce cas précis pour que les informations affichées soient à jour (montant de la commande par exemple).

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GLCV - Lignes des commandes de ventes (*Transaction SVILCV*)

GCDV - Commandes de ventes (*Transaction SVICDV*)

GRETV - Retours (*Transaction SVIRET*)

Génération d'un tarif

Traitement de génération d'un tarif.

Explications

A l'ouverture du traitement de génération d'un tarif, la date de début de validité du tarif paramétrée par défaut n'est pas copiée dans la date de début de validité des familles de clients associées au tarif (GCTF).

Ce problème se produit si la date de début de validité du tarif est paramétrée par défaut.

La correction consiste à alimenter, dès l'ouverture du traitement, la date de début de validité des familles de clients associées au tarif (champ DTDSTCTF) avec la date de début de validité du tarif paramétrée par défaut.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TTAR - Génération d'un tarif (*Transaction SVTTAR*)

Saisie d'une remise

Saisie d'une remise (GLVR) à partir des lignes de commandes.

Explications

L'en-tête de commande ne s'actualise pas après la saisie d'une remise depuis les lignes de commandes : des informations, comme le montant de la commande, ne sont pas à jour.

Ce problème se produit suite à la saisie d'une remise (GLVR) à partir des lignes de commandes de ventes : si le calcul des conditions commerciales est activé sur les lignes (paramètre CCC du mnémonique égal à "O"), la valorisation de la commande n'est pas exécutée.

La correction consiste à exécuter la valorisation de la commande dans ce cas précis pour que les informations affichées soient à jour (montant de la commande par exemple).

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GLCV - Lignes des commandes de ventes (Transaction SVILCV)

GCDV - Commandes de ventes (Transaction SVICDV)

GLVR - Remises des lignes de commandes (Transaction SVILVR)

Traitement de clôture des ventes

La date de dernière clôture n'est pas mise à jour si une des classes est déjà clôturée.

Explications

La date de dernière clôture (date 1 de l'occurrence DATCLO du paramètre AUTSVCL0) n'est pas mise à jour si une des classes de commandes est déjà clôturée (message "SVCL0051 - Clôture interdite à cette date" dans le compte rendu des travaux).

Ce problème se produit si :

- plusieurs classes doivent être clôturées par le traitement ;
- au moins une classe est déjà clôturée ;
- toutes les autres classes sont clôturées sans erreur.

La correction consiste à mettre à jour la date de dernière clôture si toutes les classes d'un établissement sont clôturées.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TCLOV - Traitement de clôture des ventes (Transaction SVTCLO)

Suppression d'une ligne de commandes de ventes issues du traitement de révision de prix des projets (TPREV)

Lors de la suppression d'une ligne d'une commande de ventes de révision de prix générée à partir du module Projet, une correction a été apportée concernant la suppression des historiques des lignes de panier de ventes associées à ce projet.

Explications

Lorsqu'on supprime une ligne de commande de ventes issue des révisions de prix des projets, cela entraîne la suppression des historiques des lignes de panier de ventes associées au projet.

Ci-dessous les règles lors de la suppression d'une ligne de commande de ventes :

Dans le cas où la commande est une commande de facturation, ce sont les historiques de paniers et leurs détails qui sont supprimés.

Lorsqu'il s'agit d'une commande de révision, les historiques des révisions de lignes sont supprimés, mais les historiques de paniers et leurs détails sont conservés.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GLCV - Lignes des commandes de ventes (Transaction SVILCV)

CPHAPV - Historique des articles des paniers de ventes (Transaction QPCHAP)

Kits ventes dans les lignes de commandes (articles composés/composants)

Insertion, modification et suppression d'un article kit dans les lignes de commandes.

Explications

Correction n° 1 :

L'insertion d'un article composé combinée au changement de ligne (manuel ou automatique) positionne l'utilisateur sur une nouvelle ligne entre le composé et les composants.

Ce problème se produit si :

- la validation automatique au changement de ligne est paramétrée dans les options de la transaction des lignes de commandes et l'utilisateur passe sur une nouvelle ligne de commande sans avoir validé manuellement la ligne ;
- OU la création automatique d'une ligne de commande est activée (valeur du paramètre CRE égale à O pour le mnémonique GLCV).

La correction consiste à positionner l'utilisateur sur une nouvelle ligne après la dernière ligne.

Correction n° 2 :

Dans les lignes de commandes, lorsqu'on modifie une quantité (commandée, livrée, facturée, soldée) sur un article composé, les quantités sur les articles composants ne sont pas recalculées pour les composants dont la quantité définie dans GCAR est différente de 1.

Ce problème se produit si :

- on modifie une quantité (commandée, livrée, facturée, soldée) sur un article composé ;
- la quantité définie dans GCAR est différente de 1.

La correction consiste à calculer les quantités du composant en fonction des quantités du composé.

Correction n° 3 :

L'en-tête de commande ne s'actualise pas après la suppression d'un article kit depuis les lignes de commandes : des informations, comme le montant de la commande, ne sont pas à jour.

Ce problème se produit suite à la suppression d'un article kit dans les lignes de commandes : s'il n'existe plus de lignes après la suppression du kit, le rafraîchissement de la commande n'est pas effectué.

La correction consiste à actualiser l'en-tête de commande dans ce cas précis pour que les informations affichées soient à jour (montant de la commande par exemple).

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GLCV - Lignes des commandes de ventes (*Transaction SVILCV*)

Lignes d'expéditions

Modification d'une ligne d'expédition.

Explications

La modification d'une ligne d'expédition (GLEX) peut écraser les prix tarifs et facturés avec leur valeur entière.

Ce problème se produit si la précision des prix HT/TTC n'est pas précisée au niveau de la classe de tarifs (GCTA) de la commande.

La correction consiste à modifier la recherche de la précision des prix : le nombre de décimales est recherché en fonction du nombre de décimales indiqué pour la classe de tarifs de la commande, ou de l'occurrence DECPRX du paramètre AUTSVT si rien n'est précisé au niveau de la classe de tarifs.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GLEX - Lignes d'expéditions (Transaction SVILEX)

Traitement de modification des lignes de commandes

Sélection d'une zone à modifier sur les critères CG1/x.

Explications

Lors de la sélection d'une zone à modifier sur les critères CG1/x (où x représente le segment du CGR A) dans le traitement de modification des lignes de commandes, un message d'anomalie apparaît et empêche la saisie.

Ce problème se produit de manière systématique dès la sélection d'une modification sur une zone CG1/x.

La correction consiste à faire disparaître le message et à pouvoir utiliser le traitement sur la modification d'une zone CG1/x.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TMLCV - Traitement de modification des lignes de commandes (Transaction SVTMLC)

Validation des commandes de ventes

Modification de la gestion du compteur de génération de listes automatiques pour l'envoi des traitements après validation des commandes.

Explications

Un message d'anomalie technique apparaît lors de la création automatique des listes de commandes pour l'envoi des traitements si l'option "par classe" est cochée.

Ce problème se produit si :

- l'utilisateur appuie sur le bouton "Valider" ;
- l'envoi des traitements est effectué par liste de commandes ;
- l'option "par classe" est active pour l'envoi des traitements ;

- le compteur dépasse le numéro 99 999.

La correction consiste à gérer un nouveau compteur qui se réinitialise dès que celui-ci atteint le numéro 100 000.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GVRC - Validation/refus des cdes (*Transaction SVCVRC*)

Traitement de purge des commandes

Modification du contrôle SVLVL012 (Suppression impossible : ligne de commande mise à jour en stock).

Explications

Un message d'anomalie fonctionnelle SVLVL012 apparaît lors de l'exécution du traitement de purge des commandes de ventes sur la suppression des lots associés aux lignes de commandes.

Ce problème se produit si une des lignes de commandes gère les lots.

La correction consiste à ne plus faire ce contrôle lors du traitement de purge.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

PCDV - Suppression des commandes (*Transaction SVPCDV*)

Modules

Modifications

SVIDFX - Dématérialisation flux sortant Factur-X

Possibilité de consulter les événements webhooks des factures clients.

Mise à jour de données de la facture (GFAV).

Possibilité d'indiquer l'unité de mesure applicable à la quantité facturée dans la zone "Mnémonique" de l'unité (GUNI) de facturation de la ligne.

Ajout de la balise qui contient le code EAN de l'article.

Modification de la recherche du contenu de la balise contenant le cadre de facturation.

Modification de la recherche du contenu de la balise contenant le type fonctionnel de la facture.

Ajout de balises contenant le code routage vendeur et acheteur.

La balise qui contient le code de date d'exigibilité de la taxe est écrite si la TVA sur les débits est exigible.

Contrôle d'unicité de certaines zones pour un établissement dans la gestion de paramétrage de la dématérialisation fiscale (GPDPV).

Ajout de balises contenant les informations sur le représentant fiscal du vendeur.

Modification de la méthode de recherche de l'identification commerciale.

Modification du calcul du montant déjà payé (cas des factures déjà ou partiellement payées).

Références à une facture antérieure (cas de pré-paiement).

Modification de la recherche des textes de la partie "Généralité".

Ajout de la recherche des textes des lignes de facture.

Explications

Consultation des événements webhooks factures clients

Une fois la facture électronique déposée sur la plateforme globale de Cegid (concentrateur) grâce au traitement de dépose des factures électroniques (TDFE), il est possible de consulter les différents événements webhooks associés à son dépôt dans la consultation des événements webhooks factures clients (CEWFC).

Mise à jour de données de la facture liées à la facture électronique

Les informations suivantes sont mises à jour pour la facture lors du traitement de dématérialisation des factures :

- identifiant facture : identifiant de la facture défini dans GPDPV ;
- identifiant vendeur : code SIREN du tiers adresse de l'identification commerciale défini dans GPDPV ;
- identifiant acheteur : code SIREN du tiers identifiant le client défini dans GPDPV ;
- code routage : code service du débiteur défini dans GPDPV ;
- type fonctionnel : type fonctionnel de la facture ;
- type de processus : cadre de facturation.

Unité de mesure applicable à la quantité facturée

Rappel : l'unité de mesure applicable à la quantité facturée est l'unité de facturation de la ligne.
Evolution : l'unité de mesure applicable à la quantité facturée peut être précisée dans la zone "Mnémorique" de l'unité (GUNI) correspondant à l'unité de facturation de la ligne. Ceci permet de répondre à la codification normée des unités à utiliser dans le cadre de la facture électronique.

Code EAN

Ajout de la balise

CrossIndustryInvoice/SupplyChainTradeTransaction/IncludedSupplyChainTradeLineItem/SpecifiedTradeProduct/GlobalID schemeID="0160" : elle contient le code EAN de l'article (GART).

Cadre de facturation

Rappel : le cadre de facturation correspond au mode de facturation défini dans la gestion de paramétrage de la dématérialisation fiscale.

Evolution : le cadre de facturation est recherché selon l'ordre de priorité suivant :

- pour le mode de facturation défini dans la gestion de paramétrage de la dématérialisation fiscale ;
- pour le type de flux défini pour la classe de commandes (GNCV).

Cette valeur correspond à une occurrence du paramètre C11SVNCC. Le cadre de facturation correspond à la concaténation des valeurs testées 1 et 2.

Type fonctionnel de la facture

Rappel : le type fonctionnel de la facture est défini selon les codes identifiant une facture/avoir pour le type de facturation de la facture (GPTF). Si rien n'est précisé, alors le type fonctionnel est "380" pour une facture, et "381" pour un avoir.

Evolution : le type fonctionnel de la facture est recherché dans l'ordre de priorité suivant :

- pour les codes identifiant une facture/avoir du type de facturation (GPTF) de la facture ;
- pour le mode de facturation défini dans la gestion de paramétrage de la dématérialisation fiscale. Il correspond à une occurrence du paramètre C11SVNCC. La valeur 1 contient le type fonctionnel pour une facture, la valeur 2 contient le type fonctionnel pour un avoir ;

- pour le type de flux défini pour la classe de commandes (GNCV). Il correspond à une occurrence du paramètre C11SVNCC. La valeur 1 contient le type fonctionnel pour une facture, la valeur 2 contient le type fonctionnel pour un avoir.

Si rien n'a été trouvé, alors le type fonctionnel est "380" pour une facture et "381" pour un avoir.

Code routage (partie vendeur)

Ajout de la balise

CrossIndustryInvoice/SupplyChainTradeTransaction/ApplicableHeaderTradeAgreement/SellerTradeParty/Glob allID schemeID="0224" : elle contient le code service défini pour l'identification commerciale.

Code routage (partie acheteur)

Ajout de la balise

CrossIndustryInvoice/SupplyChainTradeTransaction/ApplicableHeaderTradeAgreement/BuyerTradeParty/Glob allID schemeID="0224" : elle contient le code service défini pour le débiteur.

Code de date d'exigibilité de la taxe

La balise DueDateTypeCode est écrite si la TVA sur les débits est exigible.

C'est la valeur testée 1 de l'occurrence EXITVA du paramètre AUTSVT qui définit l'exigibilité de la TVA sur les débits.

Contrôle d'unicité dans la gestion de paramétrage de la dématérialisation fiscale

Certaines zones sont contrôlées afin de vérifier qu'elles sont identiques pour un même établissement :

- l'identifiant facture ;
- le mode de facturation ;
- le tiers utilisé pour identifier le client ;
- la donnée utilisée pour rechercher le code service du client : la zone de tiers, la zone de commande ou la rubrique.

Représentant fiscal du vendeur

Ajout du bloc CrossIndustryInvoice/SupplyChainTradeTransaction/ApplicableHeaderTradeAgreement/SellerTaxRepresentativeTradeParty : il contient des informations sur le représentant fiscale du vendeur. Celui-ci est recherché dans la fiche tiers (GTIE) pour le tiers de l'identification commerciale.

Identification commerciale

Rappel : l'identification commerciale peut être définie selon :

- le tiers et adresse de l'établissement ;
- ou un tiers et adresse précis.

Evolution : l'identification commerciale peut également être définie selon :

- un tiers et adresse de la commande (facturation, livraison, paiement ou confirmation) ;
- un tiers et une adresse d'une zone de la commande.

Facture déjà payée (ou partiellement)

Rappel : le montant déjà payé est calculé en faisant la somme des montants des acomptes liés à la facture.

Evolution : le montant déjà payé est calculé en faisant la somme des montants :

- des acomptes liés à la facture ;
- des paiements directs.

Acomptes liés à la facture

Rappel : le bloc InvoiceReferencedDocument contient des informations sur la commande à l'origine d'un avoir.

Evolution : le bloc InvoiceReferencedDocument est également présent dans le cas d'une facture finale faisant référence à des acomptes facturés. Il est répété autant de fois qu'il y a d'acomptes liés à la facture.

Textes de la partie "Généralité"

Dans la gestion de paramétrage de la dématérialisation fiscale des factures (GPDPV), un nouveau critère de recherche des textes des en-têtes de facture est disponible.

Une liste de sujets peut être précisée : il s'agit de classes de textes qui doivent faire référence à une occurrence du paramètre CLAOETXE.

Textes des lignes de facture

Dans la gestion de paramétrage de la dématérialisation fiscale des factures (GPDPV), une nouvelle option de recherche des textes des lignes de facture est disponible.

Une liste de sujets peut être précisée : il s'agit de classes de textes qui doivent faire référence à une occurrence du paramètre CLAOETXE.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

CEWFC - Consult. des événements webhooks factures clients (Transaction SVCEWC)

GPDPV - Paramétrage de la dématérialisation des factures (Transaction SVIPDP)

TFDPE - Dématérialisation des factures clients (Transaction SVTFDE)

TFDPED - Dématérialisation factures clients (Transaction SVTFDED)

TFDPEE - Dématérialisation des factures clients hors étape (Transaction SVTFDEE)

SVIPDF - Connecteur Flux sortants

Création du traitement de dématérialisation des factures clients "hors étape".

Explications

Rappel : le traitement de dématérialisation des factures clients (TFDPE) peut être réalisé "hors étape" en positionnant à "O" la valeur du paramètre "ETP" associé au traitement.

Evolution : le traitement de dématérialisation des factures clients hors étape (TFDPEE) a été créé. Le paramètre PR1 associé au traitement permet de préciser l'étape maximale de génération des fichiers. Il est obligatoire de renseigner sa valeur dans le cas d'un traitement "hors étape".

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TFDPE - Dématérialisation des factures clients (Transaction SVTFDE)

TFDPEE - Dématérialisation des factures clients hors étape (Transaction SVTFDEE)

Mise en place

Si vous voulez exécuter ce nouveau traitement (mnémonique TFDPEE), il faut au préalable renseigner l'étape maximale de génération du fichier dans la valeur du paramètre PR1 associé au traitement.

Attention : si vous utilisez le traitement SVTFDE (mnémonique TFDPE) ou une duplication de celui-ci pour une exécution hors étape, il faut dès à présent renseigner l'étape maximale de génération du fichier dans la valeur du paramètre PR1 associé au traitement. Sinon, le traitement se terminera en erreur fonctionnelle en précisant que l'étape maximale doit être renseignée.

SVIAAI - Acomptes/Appels de fonds

Evolution dans le circuit des appels de fonds pour répondre à la réforme de la facture électronique.

Possibilité d'interdire l'émission d'un appel de fonds dont le montant HT émis dépasse le montant HT de la commande ou de la ligne à laquelle il est rattaché.

Explications

Rappel : il est nécessaire d'ajouter, s'il n'est pas déjà présent, le traitement de facturation (TFAV) dans le flux d'acompte pour avoir une facture d'acompte à transmettre au client.

Contrôle des dates pour le transfert en comptabilité des appels de fonds

Les dates comptable, d'émission et d'envoi présentes dans le paramétrage du transfert en comptabilité (GTVCV) ne sont plus contrôlées pour l'entité appel de fonds : il est maintenant possible de choisir l'option date de facture.

Affectation du numéro de l'appel de fonds :

Rappel : le numéro de l'appel de fonds est attribué au moment de l'émission de l'appel de fonds (bouton "Émission" présent dans GAAIV ou traitement TEAA). Le numéro de l'appel de fonds et le numéro de facture de l'appel de fonds (suite à la facturation de l'appel de fonds) sont distincts.

Evolution : si le traitement de facturation (TFAV) est présent dans le flux de l'appel de fonds, le numéro de l'appel de fonds est affecté au moment de la facturation de l'appel de fonds avec le numéro de facture. Le numéro de l'appel de fonds et le numéro de facture de l'appel de fonds sont identiques. La pièce générée lors du transfert en comptabilité de l'appel de fonds est ainsi composée du numéro de facture de l'appel de fonds.

Contrôle du montant émis de l'appel de fonds :

Rappel : l'émission de l'appel de fonds (bouton "Emission" présent dans GAAIV ou traitement TEAA) est possible quel que soit le montant émis.

Evolution : si le contrôle du montant émis de l'appel de fonds est actif (la valeur testée 1 est égale à 0 pour l'occurrence CTLMNT du paramètre AUTSVAAI), l'émission de l'appel de fonds est interdite si son montant HT émis dépasse le montant HT de la commande ou de la ligne à laquelle il est rattaché.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GTVCV - Paramétrage du transfert en comptabilité ventes (*Transaction SVITVC*)

GAAIV - Informations sur appels de fonds (*Transaction SVIAAI*)

TEAA - Traitement émission d'appels de fonds (*Transaction SVTEAA*)

TFAV - Traitement de facturation (*Transaction SVTFAV*)

Mise en place

Si vous voulez envoyer la date de facture de l'appel de fonds dans les dates comptable, d'émission et d'envoi, vous devez modifier le paramétrage lié au type de transfert en comptabilité des appels de fonds (dans GTVCV).

Pour que le numéro de l'appel de fonds ne soit plus affecté lors de l'émission de l'appel de fonds mais au moment du traitement de facturation (avec le numéro de facture de l'appel de fonds), vous devez ajouter (si ce n'est pas déjà fait) le traitement de facturation dans le flux d'acompte. De plus, l'étape de facturation doit être référencée en tant que précédente obligatoire d'une autre étape (par exemple en tant que précédente obligatoire de la comptabilisation de l'acompte).

Si vous voulez interdire l'émission des appels de fonds dont le montant HT émis dépasse le montant HT de la commande ou de la ligne à laquelle il est rattaché, vous devez positionner la valeur testée 1 de l'occurrence CTLMNT à "0" (paramètre AUTSVAAI).

SVIEEB - Espace client, ventes en ligne, suivi de commandes

Création d'une consultation de supervision des erreurs afin de pouvoir gérer les erreurs rencontrées par les utilisateurs de l'espace e-Business.

Explications

Lors de l'utilisation de l'espace e-Business, différentes erreurs peuvent avoir lieu sur la navigation, le passage d'une commande, le paiement, etc. Ces erreurs ne sont pas visibles par les utilisateurs (non affichées dans l'interface), car ils ne peuvent pas les corriger. Elles sont alors stockées dans une consultation de supervision qui permet à l'administrateur de consulter et de gérer les erreurs dans les cas suivants :

- une navigation dans l'interface n'a pas abouti lors de la consultation d'un catalogue, d'un suivi, etc. ;
- une commande est passée mais n'a pas pu aboutir à un suivi normal dans l'interface utilisateur : la commande est peut-être bloquée dans le sas des commandes ou en amont, car elle génère une erreur fonctionnelle ;
- un paiement en ligne d'une commande passée ou d'une facture n'a pas abouti ;
- un retour est effectué mais n'a pas pu aboutir à un suivi normal : la commande de retour a un statut "en cours de création". L'utilisateur ne peut pas finaliser son retour.

A partir de cette consultation, un administrateur analyse les erreurs rencontrées et corrige les problèmes. Ensuite, en fonction des cas, l'administrateur relance les actions appropriées disponibles dans la consultation (l'intégration de la commande, le paiement de la facture, la génération du retour, etc.) pour finaliser l'action initiale de l'utilisateur.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

CSEB - Supervision des erreurs e-Business (Transaction SVCSEB)

Corrections

SVIABO - Facturation des abonnements, suivi des expéditions, suivi des interruptions

Correction sur la sélection des données et la génération de dates dans le cas de la génération d'un avoir pour interruption d'un abonnement (TAVA).

Facturation d'un abonnement avec kit(s) et remise(s) (TFAA).

Explications

Traitement de génération d'avoirs :

Correction d'une erreur SQL si soumission d'un abonnement avec l'option "Les deux".

Correction de la sélection des données lors d'une génération avec une périodicité dont la valeur testée 1 du paramètre PEFSVABL est "F", prise en compte dans ce cas de la date au plus tard de la commande.

En parallèle, nous avons créé et géré une nouvelle occurrence xxxxGENAVI pour le paramètre AUTSVABO. La valeur testée 1 permet de choisir les dates affectées à la commande d'avoir lors d'une interruption d'abonnement :

- "O" : reprise des dates de la commande initiale ;
- "N" : les dates de l'avoir généré sont égales à la date du jour (date logique) ;
- "I" : la date de commande et la date au plus tôt de l'avoir généré sont égales à la date d'interruption soumise au traitement de génération d'avoirs ; la date au plus tard est reprise de la commande initiale ;
- "I2" : la date de commande et la date au plus tard de l'avoir généré sont reprises de la commande initiale ; la date au plus tôt est égale à la date d'interruption soumise au traitement de génération d'avoirs.

Traitement de facturation des abonnements :

Lors de la facturation d'un abonnement qui possède un article composé avec un mode de vente non valorisé et une remise, les prix et la remise de la ligne de commande générée sont incohérents :

- le prix tarif est égal à 0 (cohérent) ;
- la remise indique une base de calcul valorisée (elle devrait être égale à 0) ;
- le prix facturé est valorisé (il devrait être égal à 0).

Ce problème se produit si :

- un article composé est présent sur l'abonnement ;

- une remise est présente pour l'article composé (GLAR) ;
- l'article composé a un mode de vente non valorisé.

La correction consiste à ne pas valoriser la base de calcul de la remise lors de la facturation de la ligne d'abonnement, le prix facturé est alors égal à 0. Ainsi, les prix et la remise de la ligne de commande générée sont cohérents.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TAVA - Abonnement: traitement de génération d'avoir (*Transaction SVTAVA*)

TFAA - Traitement de facturation des abonnements (*Transaction SVTFAA*)

SVIAAI - Acomptes/Appels de fonds

Emission d'un appel de fonds.

Explications

Au moment de l'émission d'un appel de fonds, le message d'anomalie fonctionnelle "Paramètres de la commande déjà existants" peut apparaître.

Ce problème se produit si :

- la commande à l'origine de l'appel de fonds possède un ou plusieurs paramètres liés à l'en-tête (GCVP) ;
- la classe de commandes de l'appel de fonds a une valeur par défaut paramétrée dans GDPCV pour un des paramètres liés à l'en-tête de commande.

La correction consiste à mettre à jour les paramètres liés à l'en-tête de l'appel de fonds pour prendre en compte ce cas de figure.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GAAIV - Informations sur appels de fonds (*Transaction SVIAAI*)

TEAA - Traitement émission d'appels de fonds (*Transaction SVTEAA*)

Structures de données

Modifications de tables

SVABE - Echéances des abonnements ventes

Ajout des colonnes :

TIESVABE - Tiers associé

ADRSVABE - Adresse

Modification de la colonne :

RGTSVABE - Conditions particulières : libellé "Retenue de garantie" remplacé par "Conditions particulières" ;
référence au paramètre RGTSGECD

SVABT - Textes des abonnements

Ajout de la colonne :

CLASVABT - Classe du texte

SVCVE - Echéances des commandes de ventes

Ajout des colonnes :

TIESVCVE - Tiers associé

ADRSVCVE - Adresse

Modification de la colonne :

RGTSVCVE - Conditions particulières : libellé "Retenue de garantie" remplacé par "Conditions particulières" ;
référence au paramètre RGTSGECD

SVCVT - Textes des commandes de ventes

Ajout de la colonne :

CLASVCVT - Classe du texte

SVEAT - Textes associés à l'évènement

Ajout de la colonne :

CLASVEAT - Classe du texte

Modification de la colonne :

TXTSVEAT - Texte : la taille passe de 60 caractères à 240 caractères

SVFAV - Factures de ventes

Ajout des colonnes :

IDVSVFAV - Identifiant vendeur

IDASVFAV - Identifiant acheteur

CRFSVFAV - Code routage

TFFSVFAV - Type fonctionnel de la facture

TPFSVFAV - Type de processus de facturation

SVHEB - Historique de l'e-Business

Ajout des colonnes :

URESVHEB - Utilisateur de résolution de l'erreur

DRESVHEB - Date de résolution de l'erreur

HRESVHEB - Heure de résolution de l'erreur

MRESVHEB - Message de résolution de l'erreur

I01SVHEB - Entier 1

I02SVHEB - Entier 2

I03SVHEB - Entier 3

Modification de la colonne :

STASVHEB - Statut : libellé "Status" remplacé par "Statut"

SVHLB - Ligne d'historique de l'e-Business

Ajout des colonnes :

I01SVHLB - Entier 1

I02SVHLB - Entier 2

I03SVHLB - Entier 3

SVHTP - Historique des transactions de paiement

Modification de la colonne :

TYPVHTP - Type : devient obligatoire

Modification de l'index svhtp_num :

Avant : svhtp_num Unique numsvhtp, etssvhtp, favsvhtp, decsvhtp

Actuel : svhtp_num Unique numsvhtp, etssvhtp, favsvhtp, decsvhtp, typsvhtp

SVMAT - Textes des marchés

Ajout de la colonne :

CLASVMAT - Classe du texte

SVTAT - Interface des textes des abonnements

Ajout de la colonne :

CLASVTAT - Classe du texte

SVTCT - Interface des textes des commandes de ventes

Ajout de la colonne :

CLASVTCT - Classe du texte

SVTEA - Echéances des abonnements de transfert

Ajout des colonnes :

TIESVTEA - Tiers associé

ADRSVTEA - Adresse

Modification de la colonne :

RGTSVTEA - Conditions particulières : libellé "Retenue de garantie" remplacé par "Conditions particulières" ;
référence au paramètre RGTSGECD

SVTEC - Interface des échéances des commandes de ventes

Ajout des colonnes :

TIESVTEC - Tiers associé

ADRSVTEC - Adresse

Modification de la colonne :

RGTSVTEC - Conditions particulières : libellé "Retenue de garantie" remplacé par "Conditions particulières" ;
référence au paramètre RGTSGECD

SVTMT - Interface des textes des marchés

Ajout de la colonne :

CLASVTMT - Classe du texte

SVTVC - Paramétrage du transfert en comptabilité des ventes

Modification de la colonne :

TIPSVTVC - Tiers de paiement : référence au paramètre TIESVTVC remplacée par TIPSVTVC

SVPDP - Paramétrage de la dématérialisation public en émission

Ajout des colonnes :

TACSVDPDP - Identif. cciale : tiers/adresse cde

TCOSVPDP - Tiers de l'identif. cciale : cde

TRUSVPDP - Tiers de l'identif. cciale : rub.

ACOSVPDP - Adresse tiers identif. cciale : cde

ARUSVPDP - Adresse tiers identif. cciale : rub.

TIFSVDPDP - Tiers facturant

TIASVPDP - Tiers adressé à la facture

CSTSVDPDP - Code serv. adressage facture : tiers

CACSVDPDP - Code serv. adressage facture : cde

CARSVPDP - Code serv. adressage facture : rub.

TLFSVPDP - Textes des lignes de facture

DLFSVPDP - Dest. textes des lignes de facture

SLFSVPDP - Sujet(s) des textes des lignes de facture

Modification des colonnes :

TXGSVPDP - Textes en-tête de facture : libellé "Textes généralités" remplacé par "Textes en-tête de facture"

DTCSVPDP - Dest. des textes en-tête de facture : libellé "Destination des textes des commandes" remplacé par
"Dest. des textes en-tête de facture"

NTGSVPDP - Numéro de texte en-tête de facture : libellé "Numéro de texte généralités" remplacé par "Numéro de
texte en-tête de facture"

STGSVPDP - Sujet(s) des textes en-tête de facture : passe sur 50 caractères ; libellé "Sujet du texte généralités"
remplacé par "Sujet(s) des textes en-tête de facture" ; ne fait plus référence au paramètre STGSVPDP

STFSVPDP - Sujet du texte fournisseur : passe sur 50 caractères ; ne fait plus référence au paramètre STGSVPDP